

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON – Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Dominique BEAUJEAN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Valérie NOBLET représentée par Michel LAMY - Jacques BEAUJEAN représenté par Dominique BEAUJEAN - Martine JUTAND-MORIN représentée par Eric VUILLEMIN

EXCUSES NON-REPRESENTES : Bruno FORNES – Fethi CHEIKH - Jean-Patrick VERNET

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Philippe CAIN secrétaire de séance.

20-093 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : -14 616,00 €
- Pour la section d'Investissement : 99 644,00 €

20-094 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 5 500 €
- Pour la section d'Investissement : 5 340 €

20-095 DECISION MODIFICATIVE N°1 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE ET BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - EXERCICE 2020 – CREATION DE DEUX NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUR LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité, les ajustements des autorisations de programmes du budget principal, du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

Précisé qu'il n'y a aucune modification de l'autorisation de programme du budget annexe « Gestion des Déchets ».

20-096 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATION 2021

Rapporteur : Bernard BERTON

Monsieur Eric VUILLEMIN quitte la salle. Monsieur Eric VUILLEMIN ne participe pas au débat et ne vote pas.

Décidé, à l'unanimité, d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2021, les entreprises suivantes :

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
M. GUERAULT DANIEL	SCI LE MOUSSEAU	Zone Industrielle Le Mousseau	10100 CRANCEY
SCI Z.I. DROUIN	AUB/PNEUS Côté tourisme	Z.I. La Glacière - 6 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI Z.I. DROUIN	AUB/PNEUS Côté Poids lourds	Z.I. La Glacière - 4 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI DROUIN FAGNIERES	SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE	Z.I. La Glacière - 8 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI JOLIOT CURIE	SARL AUB'TRANSPORT	Z.I. La Glacière - 2 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI DE VINCI	AUB'CONTROL'TECHNIC	Z.I. La Glacière - 56 rue de l'Orme	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI DE VINCI	LAMBERTH SATEC	Z.I. La Glacière - 54 rue de l'Orme	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI DE VINCI	TERRAIN	Z.I. La Glacière - 50 et 52 rue de l'Orme	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI SAINT DENIS	SARL AUB'TRANSPORT (ex COLOMB + ex BOSTIK / Garages à matériels + entrepôts)	Z.I. La Glacière - 14/16/18/20 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI ASTRILE	CSA SERBOURCE	Z.I. La Glacière - 10 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI MAIZIERES	ATLANTEM INDUSTRIES	Z.I. La Glacière - 12 rue de la Zone Industrielle	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS IMMOGROUPE MSA	SAS STAR GARAGE RENAULT	Parc de l'aérodrome - Bâtiment D - 12 Avenue Philippe Seguin	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SCI ACM	ARTS DE LA TABLE	Parc de l'aérodrome - 4 Boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SCI ACM	ANIMALERIE E.LECLERC	Parc de l'aérodrome - 2 Boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	Cellule (anciennement MAGASIN BIO)	Parc de l'aérodrome - 15 Boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	BUT INTERNATIONAL (Magasin)	Parc de l'aérodrome - 6 Boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	BUT INTERNATIONAL (Dépôt)	Parc de l'aérodrome - 20 Boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	ACTION	Parc de l'aérodrome - 9 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
MC DONALDS FRANCE SAS	MC DONALDS / SAS MACADI	Parc de l'aérodrome - 14 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	CGB GEDIMAT	Parc de l'aérodrome - 18 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	COMERA CUISINES	Parc de l'aérodrome - 19 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	ECOCUISINE	Parc de l'aérodrome - 21 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
SAS JP PAGEAU ET CIE	ECOCUISINE	Parc de l'aérodrome - 23 boulevard Antoine de Saint Exupéry	10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
Mme CAIN BERNADETTE	SARL FORAGES DE CHAMPAGNE (Entreprise + dépôt)	102 rue nationale	10100 PARS LES ROMILLY
SODIROM	E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SODIROM	STATION SERVICE E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SODIROM	STATION DE LAVAGE E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI ACM	L'AUTO E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI ACM	CONTROLE TECHNIQUE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI ACM	SPORTS ET LOISIRS E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	CHAUSSEA	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	GITEM	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	GEMO	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	GIFI	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	LA PATATERIE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SC LE JARDIN VERT	JARDILAND	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	ORANGE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	CAMAIEU	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	JENNYFER	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	SODIROM Boutique	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SCI LA BELLE IDEE	OKAIDI	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	CELIO	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	ROUGEGORGE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	OPTIC 2000	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	CONTRASTE JULIEN D'ORCEL	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	MM CAFE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	AUBE MULTI SERVICES	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	BOUYGUES TELECOM	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	BEL IDEE PRESSING	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	PARAPHARMACIE E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	INTERMEDE COIFFURE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	EDEN FLEURS	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	SFR	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	LECLERC VOYAGE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SCI LA BELLE IDEE	UNE HEURE POUR SOI	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	CAFETERIA CRESCENDO	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	ESPACE CULTUREL E.LECLERC	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LA BELLE IDEE	BUREAUX (étage)	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI PAILLEMILLY	COURTEPAILLE	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS LA MAISON DU TREIZIEME	BRICORAMA	Zone Commerciale La Belle Idée	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	SARL JSC EVENTS	Zone Commerciale du Marais - 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	O'MALO	Zone Commerciale du Marais - Avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS JP PAGEAU ET CIE	HOMEBOX	Zone Commerciale du Marais - 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI ACM	DRIVE E.LECLERC	1 mail Pablo Picasso	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI INVESTISSEMENT DIDEROT	THIRIET	Zone Commerciale - 197 rue Aristide Briand	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI DE LA GLACIERE	OPTICAL CENTER	Centre Commercial du Marais – 129 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SAINT MARTIN	WELDOM / BRICONAUTES	Zone Commerciale du Marais - 125 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SORODI	CARREFOUR MARKET CSF	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SCI SORODI	BUREAU VALLEE	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SORODI	COIFFEUR CHEVEUX D'ANGE	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SORODI	Galerie marchande (bar, mercerie)	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SORODI	ASSOCIATION CARITATIVE MAIN A MAIN	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI SORODI	LES RESTOS DU COEUR	Centre Commercial du Marais – 123 avenue Diderot	10100 ROMILLY SUR SEINE
COMMUNE DE ROMILLY SUR SEINE	SARL FRET 3	4 allée Gustave Eiffel / avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
COMMUNE DE ROMILLY SUR SEINE	SCI A.N.A.D.A.	2 et 2 bis allée Gustave Eiffel / avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
COMMUNE DE ROMILLY SUR SEINE	LA POSTE	12 rue de la Concorde	10100 ROMILLY SUR SEINE
COMMUNE DE ROMILLY SUR SEINE	SARL STPP (AXE GROUP)	60 rue du Colonel Fabien	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI PIMAT	PILLAUD MATERIAUX	1 allée des entrepreneurs	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI MAUPITI	VOYAGES COLLARD	15-17 Place des Martyrs pour la Libération	10100 ROMILLY SUR SEINE
SARL GTI	CARROSSERIE OZANNE	20 rue de l'aviation Est – R.N. 19	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI POMPEI – JESTIN- VUILLEMIN	SCP CAROLE TURPIN- VUILLEMIN ET ERIC VUILLEMIN	9 bis avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (AZ 508 – AZ 509)	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SCI POMPEI – JESTIN- VUILLEMIN	SCP CAROLE TURPIN- VUILLEMIN ET ERIC VUILLEMIN	11 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (AZ 387 – AZ 529)	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI DE L'UNION		14 rue de l'Union (AW 276 – AW 478)	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI AXE IMMOBILIER	AXE ENVIRONNEMENT	237 rue Gornet Boivin	10100 ROMILLY SUR SEINE
PHARMA 10	PHARMA 10	241 bis rue Gornet Boivin	10100 ROMILLY SUR SEINE
TRICOTAGE DES VOSGES	OLYMPIA	Zone Industrielle - Avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI LEGO	SAS BATITEG	Zone Industrielle - 42 avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI DANTEL	ACR METAL	Zone Industrielle – 26 avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI CRFA	VENTURA SOCKS	Zone Industrielle – 20 avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI CRFA	DENIS	Zone Industrielle – 20 avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI CRFA	ID FORMATION	Zone Industrielle – 20 avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SCI JAG	SARL AMANCIO	Zone Industrielle - 19 Avenue Joseph Marie Jacquard	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS IMMALDI ET CIE	ALDI REIMS SARL	46 Boulevard Maximilien de Robespierre	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS IMMALDI ET CIE	ALDI REIMS SARL	2 rue du Docteur Roux	10100 ROMILLY SUR SEINE

PROPRIETAIRES	ENSEIGNES EXPLOITANTES	ADRESSES	COMMUNE
SNC LIDL	LDL	1 Allée des entrepreneurs	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAS DORLIA DECORS	DORLIA DECORS	Zone Industrielle RN 19	10100 SAINT HILAIRE SOUS ROMILLY

20-097 DISPOSITIONS BUDGETAIRES GENERALES : FIXATION DU MODE ET DES CADENCES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité :

- **de fixer** les cadences d'amortissement selon le tableau joint en annexe à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **de limiter** la procédure aux seules catégories d'immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties.
- **de préciser** que les acquisitions de livres, encyclopédies, disques, cassettes, DVD sont traitées comme des lots et consignés sous un seul numéro d'inventaire. La communauté de communes renouvelle ces biens en les imputant en section de fonctionnement. Ainsi, dans ce cas, telle que précisé par l'instruction comptable M14, ces immobilisations ne font pas l'objet d'amortissement (Tome 2 de l'instruction comptable M14, Titre 4, Chapitre 3, partie 2, sous-partie 2.2.2, paragraphe « les fonds documentaires »).
- **de préciser** que l'amortissement linéaire sera pratiqué. Ainsi, les dépréciations seront réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.
- **de déterminer** à 500 €, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.
- **d'opter** pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2021 (Tome 2 – Titre 3, chapitre 4, paragraphe 2.1.3) en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- **de préciser** que l'annuité des subventions d'équipement transférable reçue débute à la date de la 1^{ère} année d'annuité d'amortissement des biens acquis ou réalisés et que la durée d'amortissement correspond à la durée des biens acquis ou réalisés.

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération N°16-38 du 29 mars 2016.

20-098 DISPOSITIONS BUDGETAIRES GENERALES : FIXATION DU MODE ET DES CADENCES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité :

- **de fixer** les cadences d'amortissement selon le tableau joint en annexe à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **de limiter** la procédure aux seules catégories d'immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties.
- **de préciser** que l'amortissement linéaire sera pratiqué. Ainsi, les dépréciations seront réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.
- **de déterminer** à 500 €, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.
- **d'opter** pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2021 (Tome 2 – Titre 3, chapitre 4, paragraphe 2.1.3) en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- **de préciser** que l'annuité des subventions d'équipement transférable reçue débute à la date de la 1^{ère} année d'annuité d'amortissement des biens acquis ou réalisés et que la durée d'amortissement correspond à la durée des biens acquis ou réalisés.

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération N°16-38 du 29 mars 2016.

20-099 DISPOSITIONS BUDGETAIRES GENERALES : FIXATION DU MODE ET DES CADENCES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité :

- **de fixer** les cadences d'amortissement selon le tableau joint en annexe à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **de limiter** la procédure aux seules catégories d'immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties.
- **de préciser** que l'amortissement linéaire sera pratiqué. Ainsi, les dépréciations seront réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.
- **de déterminer** à 500 €, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.
- **d'opter** pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2021 (Tome 2 – Titre 3, chapitre 4, paragraphe 2.1.3) en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- **de préciser** que l'annuité des subventions d'équipement transférable reçue débute à la date de la 1^{ère} année d'annuité d'amortissement des biens acquis ou réalisés et que la durée d'amortissement correspond à la durée des biens acquis ou réalisés.

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération N°16-38 du 29 mars 2016.

20-100 CENTRE LES AMBERTS A GÉRAUDOT – MARCHE DE RESTAURATION – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE – AUTORISATION DE SIGNER LE CONVENTION

Rapporteur : Bernard BERTON

Autorisé, à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la commune de Romilly-sur-Seine et la commune de Crancey.

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention instituant le groupement de commandes.

Approuvé le lancement de la consultation relative aux prestations ci-dessus décrites.

Autorisé le Président ou son représentant à signer le marché public avec le titulaire qui sera désigné à l'issue de la procédure.

20-101 COVID-19 – EXONERATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Rapporteur : Richard RENAUT

Décidé, à l'unanimité, d'exonérer de la redevance spéciale pendant l'état d'urgence sanitaire, du 16 mars 2020 au 5 juillet 2020, les entités suivantes :

ENTITÉS PUBLIQUES
COLLEGE LENOYER MARCHAND
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DIDEROT
LYCEE JOLIOT CURIE
ENTITÉS PRIVÉES
MAROQUINERIE DE CHAMPAGNE
DOMAINE DE LA NOUE DES ROIS
SAS PAULEX/AMBRE (PATATERIE)
NOZ
COURTEPAILLE
CETA (Centre Etude Technique Agricole, rue des ormes à Maizières-la-Grande-Paroisse)
AUB'PNEUS
WELDOM (Société Romillonne de bricolage)
ECOCUISINE (EURL Agencement et pose P STOLTZ)

Précisé que durant cette période la collecte des déchets par les services de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine n'a pas été effectuée.

Précisé que les montants à titrer sont joints aux annexes 3, 4 et 5 de la présente délibération.

20-102 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2019 - ADOPTION

Rapporteur : Richard RENAUT

Adopté, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019.

20-103 TAXE DE SEJOUR, INTRODUCTION DES AUBERGES COLLECTIVES DANS LA GRILLE DES TARIFS

Rapporteur : Richard BEGON

Décidé, à l'unanimité, d'approuver l'intégration des auberges collectives dans la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Décidé d'appliquer le barème de la taxe de séjour (tableau annexé), sur l'ensemble des communes constituant la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorisé le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer les actes subséquents à la présente délibération.

20-104 CREATION D'EMPLOI

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet.

Précisé que cette création prendra effet à la date du 1^{er} novembre 2020.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi.

20-105 PRISE EN CHARGE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, de la prise en charge des frais pédagogiques afférents au compte personnel de formation selon les modalités suivantes avec une enveloppe globale annuelle de 1 000€.

Précisé que la collectivité prendra en charge totalement les frais pédagogiques dans la limite des crédits budgétaires et du plafonds de 1 000€ TTC par projet et par agent selon un ordre de priorité fixé ci-dessous :

1. suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'incapacité à l'exercice des fonctions ;

2. suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;
3. suivre une action de formation de préparation aux concours et examens. Lorsque la demande de formation de l'agent relève du socle de connaissances et de compétences mentionné à l'article L.6121-2 du code du travail (qui ont notamment pour objet la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique...).

En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans justificatif, l'agent doit rembourser les frais engagés.

Décidé que les frais annexes (hébergement, déplacement, restauration...) ne sont pas pris en charge par la collectivité, sauf pour les actions de formation relative à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales (apprentissage de la langue française, règles de calcul).

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de mettre en œuvre cette prise en charge et de signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20-106 RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE - ADOPTION

Rapporteur : Serge GREGOIRE

Adopté, à l'unanimité, le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, annexé à la présente délibération,

Chargé le Président des modalités qui en découlent.

20-107 METEO FRANCE – CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE– AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et Météo France.

Autorisé le Président ou le Vice-Président à signer ladite convention.

20-108 DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE EX-AERODROME ENVIRON 16 HECTARES – CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES (DGSCGC)

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, le lancement de la dépollution pyrotechnique sur l'emprise de la future zone d'activités – tranche 6 située sur l'ex-aérodrome, communes de Maizières-la-Grande-Paroisse d'une superficie d'environ 160 000 m²;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative au traitement des engins de guerre découverts lors du chantier de relevage de cibles ferromagnétiques sur l'emprise de la future zone d'activités – tranche 6 située sur l'ex-aérodrome, commune de Maizières-la-Grande-Paroisse d'une superficie d'environ 160 000 m²;

20-109 COTISATION A L'ASSOCIATION INITIATIVE AUBE – ANNEE 2020

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'association INITIATIVE AUBE afin de favoriser l'initiative économique sur le périmètre de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE ;

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques et de l'aménagement du territoire à signer l'appel à cotisations et tous les documents afférents à cette adhésion avec l'association INITIATIVE AUBE ;

Autorisé le versement des cotisations calculées sur la base d'un barème de 0,25€ par habitant, la population retenue étant de 18 966 habitants (source INSEE 2020) ;

Autorisé le paiement des cotisations de l'année 2020 à hauteur de 4 741,50€ (quatre mille sept cent quarante et un euros et cinquante centimes d'euros) sur le budget de l'année 2020 ;

Dit que les dépenses seront intégrées au budget principal.

20-110 BAIL COMMERCIAL CSA CARROSSERIE SERBOURCE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYER

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, de procéder à la remise gracieuse de loyer et charge, pour la période allant du 06 juin 2020 au 15 juin 2020 à la CSA CARROSSERIE SERBOURCE :

NOM	LOYERS HT	CHARGES HT	TOTAL GENERAL REMISE
SCI ASTRILE (pour rappel délibération n°20-078)	6 095,05 € HT	559,31 € HT	6 654,36 € HT
SCI ASTRILE (déjà versé)	5 405,63 € HT	497,50 € HT	5 903,37 € HT
CSA CARROSSERIE SERBOURCE (06/06/2020 au 15/06/2020)	689,42 € HT	61,81 € HT	751,23 € HT

20-111 12^{ème} SALON DE LA CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Approuvé, à l'unanimité, la demande de sollicitation auprès de la Région GRAND EST

Accepté l'aide financière, dans le cas où notre dossier serait recevable, afin de contribuer à l'organisation du 12^{ème} salon de la création et reprise d'entreprises.

20-112 DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Pris acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur l'instauration d'un Pacte de gouvernance.

Décidé de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

20-113 CONDITIONS D'ASSOCIATION DE LA POPULATION AUX POLITIQUES INTERCOMMUNALES - DEBAT SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Pris acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur la mise en place d'un conseil de développement.

Décidé de ne pas mettre en place un conseil de développement.

20-114 AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE « PARIS-TROYES – PHASE 1 – TRANCHE 2 –COFI2 »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Approuvé, à l'unanimité, le contenu de l'avenant n°2 à la convention relative au financement des travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes, section Gretz-Troyes et Longueville-Provins intitulée « Paris-Troyes-Phase 1 – Tranche 2 - COFI2 ».

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

20-115 ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE L'AUBE (APEI DE L'AUBE) - PROMESSE UNILATERALE DE VENTE D'UNE PARTIE DU BATIMENT B « LUCIEN PASQUET » SITUE SUR AEROMIA ET AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL

Rapporteur : Gilles MATHIEU

I - AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION

Pris acte, à l'unanimité, de l'avenant n°1 (ci-joint) pour la location de 3 cellules du bâtiment B « Lucien PASQUET » et ses abords à l'APEI de l'AUBE du 01^{er} octobre 2020 au 31 mai 2023 dans les conditions suivantes.

- Loyer mensuel pour trois cellules : 5 688.57 € HT / mois
- Loyer pour 3 cellules pour 32 mois : 182 034.24 € HT (à régler par l'APEI de l'Aube à la signature de l'avenant n°1)

Précisé que Le Bailleur supportera quant à lui la taxe foncière sur le bâti durant la totalité de la période mentionnée.

Précisé que la signature de cet avenant interviendra sur la base de la délégation donnée au Président par le Conseil communautaire

II - PROMESSE UNILATERALE DE VENTE

Autorisé la vente des cellules 1.2 et 3 du bâtiment B Lucien PASQUET à l'APEI pour un montant de :

- 579 600,00 € HT
- TVA 20% 115 920,00 €
- 695 520,00 € TTC

Précisé que la vente de ces 3 cellules inclut également (comme indiqué sur le plan en annexe) :

- o 17 places de stationnement
- o les espaces de livraison afférents aux cellules vendues
- o des espaces verts et enclos déchets
- o des servitudes de passage.

Indiqué que la rédaction du règlement de copropriété ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE.

Indiqué que la signature de la promesse unilatérale de vente interviendra au plus tard le lundi 30 novembre 2020 ;

Indiqué qu'une fraction représentant 10 % du prix de vente soit 57 960,00 € HT et 69 552,00 € TTC- sera versée par le Preneur à la date de signature de la promesse unilatérale de vente ;

Indiqué que le solde du montant de la vente d'un montant de 521 640,00 € HT soit 625 968,00 € TTC sera versé au plus tard le 01^{er} juin 2023 ;

Autorisé le Président à définir les termes définitifs de la promesse unilatérale de vente,

Autorisé le Président, ou le Vice-Président chargé du Développement économique et de l'Aménagement du territoire, à signer les actes et tous les documents nécessaires à la vente de ce bien ;

Dit que les recettes perçues dans le cadre de la location seront intégrées au budget annexe « BATIMENTS ECONOMIQUES » en recettes de fonctionnement ;

Dit que les recettes perçues dans le cadre de la vente seront intégrées au budget annexe « BATIMENTS ECONOMIQUES » en recettes d'investissement ;

**20-116 AVENANT A LA CONVENTION DU FONDS DE RESISTANCE GRAND EST POUR UN
ECHELONNEMENT DE LA CONTRIBUTION DES EPCI VIS-A-VIS DE LA
CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE GENERALE**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Autorisé, à l'unanimité, le Président ou Vice-Président en charge des affaires économiques et de l'aménagement du territoire à négocier les termes définitifs de l'avenant relatif la convention du fonds de résistance Grand Est ;

Autorisé le Président ou Vice-Président en charge des affaires économiques et de l'aménagement du territoire à signer l'avenant relatif la convention du fonds de résistance Grand Est avant le 1^{er} décembre 2020 ;

Indiqué que le premier versement interviendra à la signature pour 20% de la contribution totale établie par la convention du Fonds de Résistance à 2 € par habitant soit 20% de 37 146 € donc 7 429.20 € ;

Autorisé les prochains versements sur appels de fonds de la Région au fur et à mesure de la consommation de l'enveloppe par tranche de 20% de la contribution totale ;

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 6 OCTOBRE 2020**

